

Poste proposé : Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)
Spécialité : Pédopsychiatrie

Entre :

Etablissement 1 (employeur) : EPSAN

Site d'exercice : CPEA de Schiltigheim, Bischwiller, Wissembourg

Service de rattachement : Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, I01

Chef du service : Dr. Martin Roth

Quotité : 0.5 ETP

Structure 2 : HUS

Site d'exercice : CHU (CAMPA, Hautepierre, Hôpital Civil, Elsau)

Service de rattachement : Pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, I03

Chef du service : Pr. Carmen Schröder

Quotité : 0.5 ETP

Qu'est-ce qu'un poste d'Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?

Le dispositif d'assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d'une convention d'une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d'ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

- aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
- aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
- et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
- Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l'exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l'exercice partagé sur un territoire et l'installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l'encadrement d'internes et d'étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

Conditions / Profil :

- Etre en post-internat (maximum 4 ans après l'obtention du diplôme d'Etat, soit le DES)
- Avoir soutenu sa thèse
- Etre inscrit à l'Ordre des Médecins + N°RPPS à la date de prise de poste (exemple : 1er novembre 2023 ou 1^{er} mai 2024)

Spécialité concernée : Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Descriptif / Projet de formation du candidat / Missions :**▪ Activités cliniques**

Consultations

Activités en lien avec CATTP, Hôpital de jour et de liaison en pédiatrie et en psychiatrie adulte

▪ Activités pédagogiques

Encadrement d'internes dans l'établissement recruteur

Encadrement d'internes dans l'établissement partenaire

▪ Activités de recherche

Participation à des projets de recherche clinique

Participation à la direction de thèses

Participation à des réunions de recherche

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques

▪ Participation à des activités d'enseignement

Séances de bibliographie

Réunion de dossiers ou autres formations

Participation à des réunions scientifiques

▪ Activités transversales

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Participation au développement et/ou de coordination de programmes d'éducation thérapeutique du patient

Participation au développement et/ou de coordination de programmes de prévention

Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :

Ce projet d'assistant partagé répond à la fois au PRS Grand-Est pour le territoire BASM, au PTSM du Bas-Rhin, mais également au projet médical partagé du GHT BASM.

Un axe prioritaire du projet médical du GHT BASM concerne la prise en charge des adolescents et le passage à l'âge adulte, soulignant l'importance du secteur associé à la transversalité des parcours, tout en améliorant l'ouverture de la psychiatrie vers la cité. Le poste d'assistant partagé améliorera ainsi la coordination entre les secteurs et permettra d'optimiser le parcours de soin des adolescents, notamment dans les relais entre les structures spécifiques au CHU (urgence et liaison, hospitalisation complète d'adolescents) et les soins de secteur, et permettra de limiter les ruptures de parcours et les hospitalisations des adolescents. Cette coordination pourra s'élargir aux partenaires libéraux, médicosociaux et Aide Sociale à l'Enfance par la consolidation des réseaux existant et la mise en place de nouvelles collaborations.

Le projet médical du GHT BASM souligne également l'importance du développement de la psychiatrie d'urgence et de crise notamment pour les adolescents et jeunes adultes. Comme décrit dans les modalités d'organisation des activités du candidat (cf. ci-dessus), l'assistant spécialiste poursuivra une activité d'urgences et de liaison pédopsychiatriques et participera ainsi au lien renforcé entre services d'urgences pédopsychiatriques et les intersecteurs, afin de fluidifier le parcours des jeunes patients.

Contexte :

Augmentation du besoin de soin pour les adolescents : en quantité mais aussi en terme de gravité.
Augmentation des situations d'urgences pédopsychiatriques, notamment pour les adolescents.

Présentation de l'établissement 1, du service concerné... :

Le service psychiatrie infanto-juvénile I01 (Chef de Pôle : Dr. Roth) dépend de l'Etablissement de Santé Public Alsace Nord (EPSAN). Il couvre les territoires de Schiltigheim, Bischwiller et Wissembourg. L'offre de soin est répartie sur les trois sites et concerne les enfants de 0 à 18 ans.

Sur le territoire de Schiltigheim, les adolescents accueillis en consultation au Centre Medico Psychologique (CMP) peuvent bénéficier de suivis médicaux ou psychologiques. Ils peuvent également être orientés vers une prise en charge en atelier thérapeutique (CATTP). Cependant la demande de soins concernant les adolescents est en constante croissance et l'offre est pour l'instant grandement insuffisante au regard des besoins de la population.

Le service souhaite donc, par le recrutement d'un assistant partagé, renforcer son offre de soins à destination des adolescents en renforçant l'activité médicale du CMP, ce qui permettra de réduire les délais de première consultation, de proposer des rendez-vous en urgence et post-urgence plus rapidement, permettant ainsi une meilleure réponse aux situations de crise, qui sont de plus en plus nombreuses.

L'offre du CATTP nécessite également d'être développée, en permettant un accueil plus intensif d'adolescents souffrant de pathologies dépressives sévères et de troubles psychotiques débutants. Actuellement, 4 ateliers existent avec un travail autour d'un média thérapeutique pour des

adolescents présentant des troubles anxio-dépressifs, des troubles du comportement, des troubles du spectre autistique et des psychoses débutantes. Les soins en CATTP seront associés à des possibilités d'intervention à domicile et dans les lieux de vie de l'adolescent.

Lorsque les soins CATTP et/ou CMP sont insuffisants au vu des troubles pédopsychiatriques de l'adolescent, une indication HDJ est posée. Or, le pôle I01 ne bénéficie pas à ce jour d'HDJ pour adolescent. C'est pourquoi ce projet est une priorité pour le pôle et le recrutement d'un assistant spécialiste qui travaillera à créer cet HDJ puis à organiser les soins est essentiel.

Présentation de la structure d'accueil N°2, (du service concerné...) :

Le service universitaire d'affectation est le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPEA - Chef de Service : Professeur C. Schröder) du Pôle de Psychiatrie, de Santé Mentale et d'Addictologie du CHU de Strasbourg (Chef de pôle : Pr. G. Bertschy).

Les missions du SPEA concernent, d'une part, une pédopsychiatrie de proximité en secteur (intersecteur I03), ainsi qu'une activité de recours et d'expertise, organisée au sein de filières bien identifiées, et labellisées pour certaines d'entre elles (entre autres, Centre Expert Troubles du Spectre de l'Autisme sans Déficience ; Centre de Compétence Maladies Rares à Expression Psychiatrique ; Centre Psychotrauma, en lien avec la psychiatrie d'adultes).

Le périmètre d'activité concernant les adolescents-jeunes adultes est particulièrement développé au sein du SPEA. Le service assure trois niveaux de soins : les activités ambulatoires (consultations externes et CATTP) au sein d'un CMP dédié aux adolescents (Centre d'Accueil Médico-Psychologique pour Adolescent (CAMPA)), des soins en Hôpital de Jour pour Adolescents, et enfin l'hospitalisation à temps complet (seule unité d'hospitalisation pour adolescents du département 67). Le service assure également l'ensemble des consultations d'urgences pédopsychiatriques (réalisées aux urgences pédiatriques et psychiatriques d'adultes des HUS) et de liaisons (services de pédiatrie des HUS) du département. Parallèlement à cela, et afin de faciliter le parcours du patient et d'éviter l'embolisation des services d'urgences, le SPEA a mis en place un numéro d'appels urgents à destination des professionnels de l'enfance et de l'adolescence permettant un accès direct à des consultations pédopsychiatriques d'urgence. Ce numéro d'appel urgent, coordonné par un pédopsychiatre senior, permet une orientation rapide et adaptée, ainsi que la possibilité, lorsque l'état clinique du jeune le permet, de consultations pédopsychiatriques directement au sein du SPEA, et ce dans un délai maximum de 48h. L'activité d'urgence et de liaisons est réalisée en lien étroit avec les autres inter- secteurs de pédopsychiatrie (I01, I02 et I04) et de la psychiatrie d'adultes (CH Erstein et EPSAN) mais également avec le secteur libéral.

Malgré cette offre de soins qualitativement importante, elle reste quantitativement insuffisante au vu d'une croissance exponentielle des demandes de consultation pour les adolescents et des passages augmentés en nombre et en gravité aux urgences pédiatriques et aux urgences psychiatriques. Un temps d'assistant spécialiste supplémentaire permettrait de répondre mieux encore aux besoins du public et des services d'urgences.

Modalités d'organisation de l'activité / du poste :

Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent des HUS, Strasbourg : 2.5 journées (du lundi au mercredi une semaine sur 2 et du lundi au mardi une semaine sur 2) : 3 x ½ journées d'activités d'urgence et de liaison, 2 x ½ journées de consultation auprès des adolescents pris en charge au CATTP

Service psychiatrie infanto-juvénile I01, EPSAN, Schiltigheim : 2.5 journées (du mercredi au vendredi une semaine sur 2 et du jeudi au vendredi une semaine sur 2): l'activité sera partagée entre des temps de consultation et de suivis pour les adolescents qui nécessitent une prise en charge CATTP ou HDJ (3 ½ journées) et coordination des soins en HDJ (2 ½ journées).

Personnes à contacter :

Pour plus d'information :

Dr ROTH Martin
Chef de pôle du secteur I01
Tél. (secrétariat) : 03.88.64.46.70
martin.roth@ch-epsan.fr

Dr AMARILLI Philippe
Président de la CME
philippe.amarilli@ch-epsan.fr

Pour postuler :

Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales
Contact :

M. Frédéric JUNG
Directeur du pôle de la stratégie et des affaires médicales
Tél : 03.88.64.77.59
dorothee.ditte@ch-epsan.fr

Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP, vous pouvez contacter l'ARS Grand Est :
Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé : ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr